



REGLEMENT 2012

- **MB RACE ultra-marathon
(70 Km / 100 Km / 140 Km)**
- **MB RACE 50 Km**

1. DEFINITION

La MB Race 50 Km et la MB Race ultra-marathon (70 / 100 / 140 Km) sont deux compétitions VTT se déroulant le 8 juillet 2012. Ouvertes à tous (hommes, femmes, licenciés ou non), elles sont courues en individuel, dans un environnement naturel. Les parcours traverseront les 8 communes suivantes : Combloux, Sallanches, Cordon, Saint Gervais, Megève, Demi Quartier, Praz sur Arly, Flumet.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2011 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

2. L'ORGANISATION

La MB RACE est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE
1051, avenue de Genève
74700 SALLANCHES
+33(0)4 50 91 37 82 | vincent@mb-race.com

2.1 DATES ET LIEUX

La MB Race 50 Km et la MB Race ultra-marathon (70 / 100 / 140 Km) se dérouleront le 8 juillet 2012. Le départ de la MB Race ultra-marathon sera donné de Combloux, les arrivées seront à Combloux pour le 70 Km et le 140 Km, et à Praz sur Arly pour le 100 Km. Le départ de la MB Race 50 Km sera donné de Praz sur Arly, l'arrivée se tiendra à Combloux.

Le retrait des inscriptions et le briefing coureur se tiendront le 7 juillet 2012 à Combloux. La présence au briefing est obligatoire.

Attention : Veuillez à apporter votre licence 2012 ou votre certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité, sans ces éléments nous ne pourrions vous remettre votre dossard.

2.2 PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 6 Octobre 2011.

Deux possibilités sont offertes aux candidats pour s'inscrire :

- En ligne sur le site www.mb-race.com
- Par bulletin papier disponible dans les salons et magasins partenaires à renvoyer à l'adresse ci-dessous accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la MB Race ainsi que la photocopie de la licence 2012 ou le certificat médical.

Association MB Race
1051, avenue de Genève
74700 SALLANCHES

La date limite des inscriptions est le 28 juin 2012 (caché de la Poste faisant foi) pour les bulletins papier, et le 6 juillet 2012 à 12h pour les inscriptions en ligne.

Les montants d'inscription sont fixés comme suit :

MB Race 50 Km – 38 €

MB Race ultra-marathon (70 / 100 /140 Km) – 50€

Pour les inscriptions en ligne, les frais de gestion sont à rajouter à ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le 6 juillet 2012 12h. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglée leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- la logistique et la sécurité de la course,
- le repas d'après course (à Combloux),
- le pack de bienvenue,
- les ravitaillements.

2.3 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

2.4 CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4.2)
- présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (article 4.1)
- être au minimum en catégorie junior pour participer à la MB Race 50Km et en catégorie espoir pour participer à la MB Race ultra-marathon.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

4. DOCUMENTS, EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET MATERIEL

4.1 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- sa licence FFC 2012 (avec certificat médical mentionné) ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an ou une licence FFCT, FSGT, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme,
- pour les mineurs, une autorisation parentale,
- une pièce d'identité.

4.2 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée des épreuves (MB Race 50 Km et MB Race ultra-marathon).

Pour une question de sécurité, chaque coureur participant à la MB Race ultra-marathon devra obligatoirement avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- une couverture de survie,
- un téléphone portable, avec batterie chargée
- une fiche mentionnant les numéros d'urgence (fournie par l'organisation lors du retrait des dossards)
- matériel de réparation,
- boissons
- réserve alimentaire

Un kit d'éclairage est fortement conseillé.

Cet ensemble d'équipements est vivement conseillé pour les participants à la MB Race 50 Km.

Un contrôle de ces équipements pourra être effectué avant le départ, pendant la course ou à l'arrivée. Toutes personnes n'ayant pas la totalité de ces équipements obligatoires seront mises hors course.

4.3 MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

5. LA COURSE

5.1 CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

CATEGORIES	AGE AU 31/12/2012	ANNEE DE NAISSANCE
JUNIORS (Hommes / Dames)*	17 à 18 ans	1994 à 1995
ESPOIRS (Hommes)	19 à 22 ans	1990 à 1993
SENOIRS (Hommes)	23 à 29 ans	1983 à 1989
MASTER I (Hommes)	30 à 39 ans	1973 à 1982
MASTER II (Hommes)	40 à 49 ans	1963 à 1972
MASTER III (Hommes)	50 ans et plus	1962 et avant
SENOIRS (Dames)	19 ans et plus	1993 et avant
TANDEMS	19 ans et plus	1993 et avant

* La catégorie junior est uniquement autorisée à participer à la MB Race 50 Km.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

5.2 MODIFICATION DE PARCOURS

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

5.3 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

5.4 ASSISTANCE

Toute assistance externe est interdite sur le parcours de la MB Race en dehors des zones prévues à cet effet (au point de ravitaillements).

Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours.

5.6 BARRIERES HORAIRES

Différentes barrières horaires sont mises en place sur les 2 épreuves. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire devront arrêter la course. Les horaires et lieux des barrières horaires sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire du site internet www.mb-race.com ainsi que lors du retrait des dossards. Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.

5.5 PARCOURS

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entrainera la mise hors course.

Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course.

5.6 ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur sa fiche des numéros d'urgence (distribuée lors de la retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

5.7 SECURITE

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

5.8 TRANSPORT

MB Race ultra-marathon 100 Km : les coureurs et leur VTT seront transportés depuis leur lieu d'arrivée (Praz sur Arly) au lieu de départ (Combloux), par l'organisation.

MB Race 50 Km : Les coureurs et leur VTT seront transportés au lieu de départ (Praz sur Arly) depuis le lieu d'arrivée (Combloux), par l'organisation, uniquement le matin avant le départ. Les horaires seront communiqués par l'intermédiaire du site internet www.mb-race.com ainsi que lors du retrait des inscriptions.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou vol de matériel et vélo dans toute circonstance de course.

6. CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les coureurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour chacun des formats de course :

- MB Race 50 Km
- MB Race ultra-marathon 70 Km
- MB Race ultra-marathon 100 Km
- MB Race ultra-marathon 140 Km

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés si et seulement si le nombre de concurrents dans la catégorie est supérieur à 10. La catégorie junior sera récompensée uniquement sur la MB Race 50 Km puisque c'est la seule épreuve à laquelle les coureurs juniors peuvent participer.

7. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de papiers par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ...). Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. Le non respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

9. RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

10. SANCTIONS

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries ainsi que le non respect des personnes impliquées dans l'organisation seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

11. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la MB Race 2011, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition.